

**COLONNA D'ISTRIA Raphaël**

**La Piuvanaccia**

**20167 Appietto**

**Commissaire Enquêteur**

**Enquête publique relative au projet de classement de la  
commune de PROPRIANO en station du tourisme.**

# **Rapport du commissaire enquêteur**

# Sommaire

	Pages
<b>1 Le cadre général</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1</b> Introduction .....	3
<b>1.2</b> Objet de l'enquête publique .....	3
<b>1.3</b> Cadre juridique .....	4
<b>2 Le projet</b> .....	<b>4</b>
<b>2.1</b> La nature du projet .....	4
<b>2.2</b> Le contexte .....	5
<b>3 L'enquête publique</b> .....	<b>6</b>
<b>3.1</b> Présentation du dossier .....	6
<b>3.2</b> Mise en place .....	6
<b>3.3</b> Affichage et publicité .....	7
<b>3.4</b> L'enquête publique dématérialisée .....	7
<b>3.5</b> Les permanences.....	7
<b>4 Les observations et avis</b> .....	<b>8</b>
<b>4.1</b> Les observations consignées dans les registres .....	8
<b>4.2</b> Les visites sans observations écrites.....	8
<b>4.3</b> Le bilan de l'enquête publique .....	9
<b>4.4</b> Les avis .....	11
<b>5 La table des annexes</b> .....	<b>12</b>

# **1- Le cadre général**

## **1.1 Introduction :**

La commune de PROPRIANO se situe en Corse du Sud, dans l'arrondissement de SARTENE. Cette localité est membre de la communauté de communes du SARTENAIS-VALINCO-TARAVO. Elle compte 3734 habitants au 01/01/2016. Son territoire s'étend sur 18,7 km<sup>2</sup>. Son bord de mer s'étale entre l'embouchure du BARACCI au nord et PORTIGHIOLU au sud.

La commune de PROPRIANO est desservie par la route territoriale (RT) 40. Elle se situe à distance égale entre AJACCIO et BONIFACIO : soixante-cinq kilomètres séparent PROPRIANO de chacune de ces deux communes.

L'urbanisation s'est progressivement organisée autour du port pour ensuite apparaître sur les hauteurs du territoire sous la forme de hameaux.

## **1.2 Objet de l'enquête publique :**

L'article 5 du décret n° 2008-884 du 02 Septembre 2008 a attribué compétence à l'assemblée de Corse afin qu'elle détermine les conditions nécessaires au classement d'une commune en station de tourisme. Ce même arrêté octroie au Président du Conseil Exécutif de Corse le pouvoir de fixer la composition et le modèle de dossier nécessaire à ce classement.

Le conseil municipal de PROPRIANO a approuvé le dossier de demande de classement de la commune en station de tourisme lors de sa séance du 08 Septembre 2017 (**Annexe 001**).

Cette enquête publique a été réalisée selon le code de l'environnement.

Celle-ci avait pour objectif d'informer, de recueillir les observations, les propositions et les contre propositions de la population au sujet du projet de classement de la commune de PROPRIANO en station de tourisme.

### **1.3 Cadre juridique :**

Le code général des collectivités territoriales pris notamment dans son article L 4424-32,

Le code du Tourisme et notamment le titre V, Livre 1<sup>er</sup>, article L 151-3,

Le code de l'environnement, Chapitre III, Titre II, Livre 1<sup>er</sup> et notamment ses articles L 123-9 et R 123-5,

La délibération de l'Assemblée de Corse n° 11/195 AC en date du 06 Octobre 2011,

La loi n°83-630 du 12 juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Le décret n°85-453 du 23 avril 1985 modifié, pris pour l'application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Le décret n° 2011-2018 du 29 Décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique,

L'ordonnance du 03 Août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Les délibérations du conseil municipal de PROPRIANO du 08 Septembre 2017,

La décision n° E18000014/20 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia en date du 27 Avril 2018 désignant le commissaire enquêteur,

L'arrêté municipal en date du 14 mai 2018 portant ouverture d'enquête publique,

## **2- Le projet**

### **2.1 La nature du projet**

La commune de PROPRIANO a bénéficié d'un classement en station balnéaire du 29 juin 1977 au 31 décembre 2017. Depuis le 04 mai 2017, cette localité dispose d'un classement en Commune Touristique pour une période de 5 ans selon les termes de l'arrêté n° C 016/2017 du Président du Conseil Exécutif de Corse.

A partir de cette situation, la commune a constitué puis déposé un dossier de demande de classement en station de tourisme. Cette procédure consiste à s'assurer que la commune remplit l'ensemble des conditions pour bénéficier de ce statut.

## **2.2 Le contexte**

La population de PROPRIANO augmente fortement durant la période estivale. Malgré tout, une certaine fréquentation perdure tout au long de l'année. Les entreprises de tourisme permettent des activités nautiques, de pleine nature. Les commerces, de tous ordres, satisfont l'ensemble des besoins et attentes qui accompagnent les flux touristiques.

L'offre d'hébergement est variée. Elle se décline en plusieurs catégories : hôtellerie (336 chambres), résidence de tourisme (391 lits), logements meublés (302 unités) et emplacements en terrains de camping (220 emplacements). En prenant en compte le nombre d'anneaux du port de plaisance (500) et les résidences secondaires (989 résidences), PROPRIANO dispose de près de 10.000 places d'hébergement. Ce chiffre est obtenu après application d'un coefficient de pondération variable selon la catégorie d'hébergement.

La commune de PROPRIANO bénéficie de l'action de l'office de tourisme intercommunal dont le siège y est installé. Cet office de tourisme est classé en catégorie 1 au travers de l'arrêté n° 021/2014 de l'assemblée de Corse. La signalétique est largement répandue.

Une compagnie maritime effectue des rotations entre les ports de MARSEILLE et de PROPRIANO tout au long de l'année. Une traversée hebdomadaire supplémentaire permet de rejoindre le port de PORTO TORRES en Sardaigne. Le nombre de croisiéristes s'est élevé quasiment à 30.000 personnes ces dernières années. Deux aéroports internationaux sont situés à AJACCIO et à FIGARI. Des lignes régulières d'autocars permettent de rejoindre AJACCIO, PORTO VECCHIO et FIGARI au départ de PROPRIANO.

Le port est divisé en trois zones : commerce, pêche et plaisance. L'aérodrome de TAVARIA permet de se rendre à PROPRIANO par l'utilisation d'avions de petite capacité.

La commune de PROPRIANO dispose de 1502 places de stationnement.

### **3- L'enquête publique**

#### **3.1 Présentation du dossier :**

Le dossier se composait des pièces suivantes :

- 1- les délibérations du 08 Septembre 2017 du conseil municipal de PROPRIANO,
- 2- le dossier de demande de classement de la commune en station de tourisme,
- 3- la grille d'autoévaluation de candidature,
- 4- la note de synthèse,
- 5- les 47 annexes (plan de la commune, photos diverses, illustrations graphiques, offre touristique...),
- 6- l'avis du conseil des sites, formation unités touristiques nouvelles,
- 7- l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST),
- 8- la décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia portant désignation du commissaire enquêteur,
- 9- le registre papier d'enquête publique,
- 10- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique,
- 11- les parutions dans la presse.

#### **3.2 Mise en place**

Le Maire de la commune de PROPRIANO a sollicité, le 26 Avril 2018, la désignation d'un commissaire enquêteur (**Annexe 002**).

Le Président du Tribunal Administratif de Bastia, par décision n° E18000014 / 20 du 27 Avril 2018 (**Annexe 003**), m'a missionné en tant que commissaire enquêteur. J'ai transmis au Tribunal Administratif de Bastia l'attestation sur l'honneur relative à l'absence d'intérêt personnel que je pourrais rencontrer dans ce dossier (**Annexe 004**).

Un premier échange téléphonique a eu lieu entre le maire de la commune et moi-même le lundi 30 Avril 2018. Au cours de celui-ci, j'ai indiqué qu'il était nécessaire que je dispose de l'ensemble des pièces du dossier avant toute autre initiative de ma part. Celles-ci me sont parvenues le jour même sous forme numérique puis le 03 mai par courrier postal.

J'ai organisé une visite sur place le samedi 12 mai 2018 avec le maire. Après une première rencontre en mairie, en présence du conseiller municipal en charge de l'affaire, nous nous sommes déplacés sur le territoire communal. Cette tournée avait pour objectif de visualiser les différents lieux du territoire communal et plus particulièrement ceux en lien avec le tourisme.

J'ai informé le maire sur la manière dont la mise en place de l'enquête publique devait être abordée et sur le déroulement de celle-ci. Nous avons pu bâtir ensemble le calendrier de l'enquête publique.

Le Maire de PROPRIANO par arrêté du 15 mai 2018 (**Annexe 005**), a fixé les modalités de déroulement de cette enquête. Les dates de permanences étaient les suivantes :

Lundi 04 juin 2018 de 08 h 30 à 11 h 30 en Mairie de PROPRIANO,  
Samedi 16 juin 2018 de 08 h 30 à 11 h 30 en Mairie de PROPRIANO,  
Vendredi 22 juin 2018 de 13 h 30 à 16 h 30 en Mairie de PROPRIANO.

### **3.3 Affichage et publicité :**

L'avis d'enquête a été publié dans le quotidien local « Corse Matin » vendredi 18 mai 2018 et jeudi 07 juin 2018 ainsi que dans l'hebdomadaire « LE PETIT BASTIAIS » lors des parutions n° 730 et n° 733 couvrant les semaines du 19 au 27 mai 2018 et du 11 au 17 juin (**Annexe 006**). Je me suis aperçu que la première annonce parue dans Corse Matin était tronquée. J'ai donc demandé au secrétariat du maire de solliciter une nouvelle parution dans les 48 heures suivantes afin de respecter les échéances réglementaires. Un nouvel avis a bien été inséré dans le journal Corse Matin du samedi 19 mai.

L'avis d'enquête publique a été affiché, à partir du vendredi 18 mai, à la porte de la mairie, de la capitainerie et de l'office de tourisme. Un certificat d'affichage du maire en atteste (**Annexe 007**)

### **3.4 L'enquête publique dématérialisée.**

Le commissaire enquêteur a indiqué au maire que cette enquête publique en lien avec l'environnement impliquait l'utilisation d'un registre dématérialisé et la publication de toutes les pièces du dossier par internet. Le secrétariat a donc pris contact avec un prestataire spécialisé. Un registre électronique était accessible à l'url suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/786>

Un lien sur le site communal permettait d'accéder facilement au registre dématérialisé.

### **3.5 Les permanences :**

Les permanences se sont déroulées au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville aux heures et dates précisées par l'arrêté municipal du 14 mai 2018. J'ai moi-même ouvert le registre papier lors de la première permanence. Le registre dématérialisé était accessible au même moment, soit dès le lundi 18 septembre 2018 à 08 h 30.

Le dossier était consultable, en dehors des permanences, du Lundi au Vendredi aux horaires habituels d'ouverture du bureau du secrétariat de la mairie et également en continu sur internet depuis la plateforme d'hébergement du registre dématérialisé. Un poste informatique était disponible dans la salle de permanence pour toute personne qui aurait souhaité consulter le dossier par ce moyen.

Au terme de la dernière permanence, j'ai clos et signé le registre. A mon départ, j'ai pu emporter l'ensemble des pièces du dossier et le registre papier.

Le registre dématérialisé a été clôturé automatiquement le vendredi 22 juin 2018 à 23 h 59.

## **4- Les observations et les avis**

Ce chapitre du rapport comporte la synthèse des observations du public qui ont été recueillies sur les deux registres et le sens de l'avis des personnes publiques à consulter.

La synthèse des observations a été remise au maire, par courriel le 25 juin 2018 (**Annexe 008**). Des réponses ont été fournies au commissaire enquêteur le 27 juin 2018 par voie électronique (**Annexe 009**) puis le 29 juin par voie postale en recommandé avec avis de réception.

### **4.1 Les observations consignées dans les registres :**

#### **4.11 Le registre au format papier**

Aucune observation.

#### **4.12 Le registre dématérialisé**

##### **Observation n° 01 du 21/06/2018 – Observation anonyme.**

Cette personne suggère de réaliser des promenades stabilisées en haut des plages avec un éclairage afin de réaliser une liaison avec la zone portuaire Elle évoque également la présence de réseaux d'eaux pluviales qu'il conviendrait de masquer, à défaut de les prolonger jusqu'à la mer, améliorant ainsi le visuel actuel.

### **4.2 Les visites sans observations écrites :**

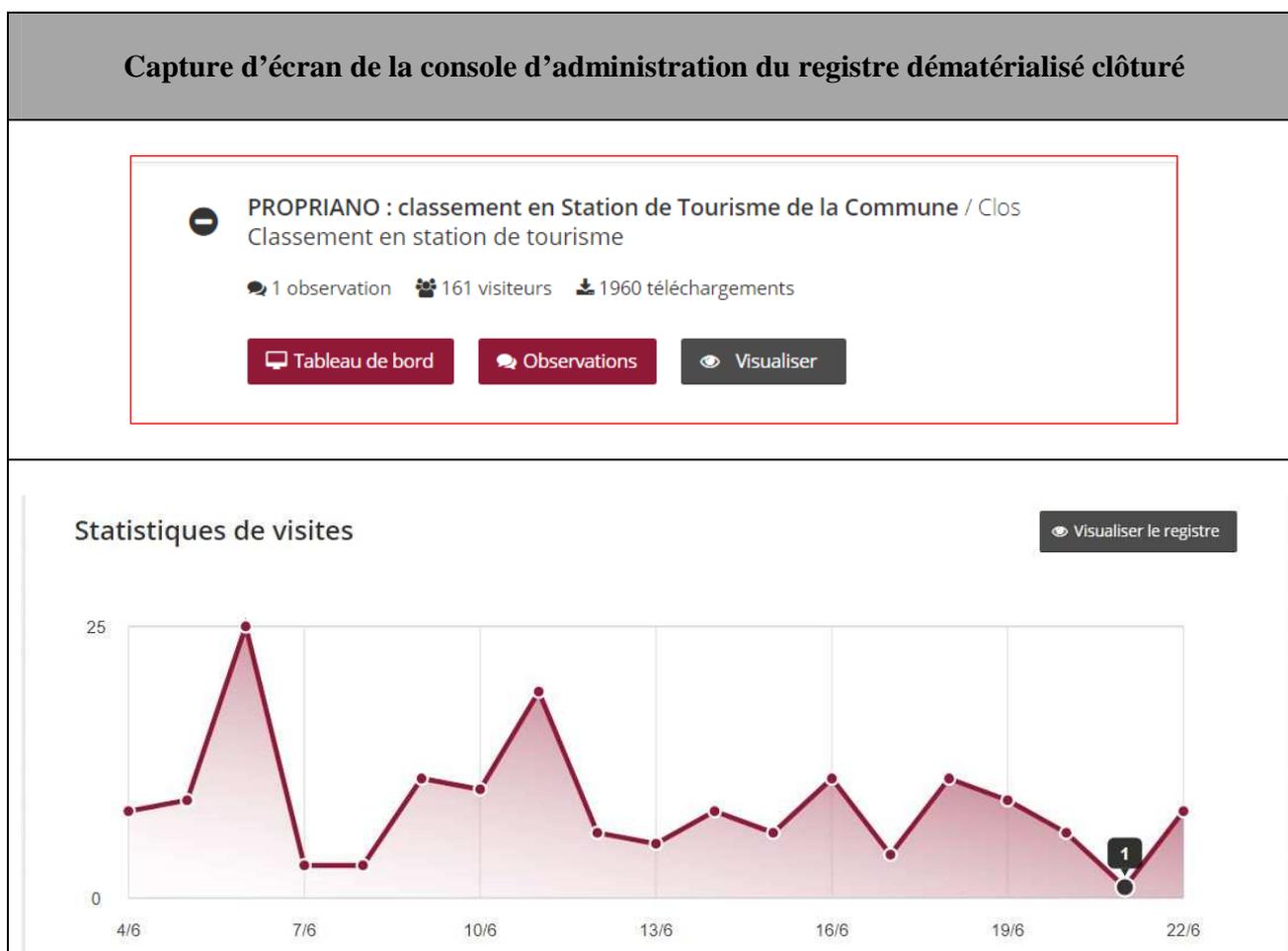
Aucune visite.

### 4.3 Le bilan de l'enquête publique :

a) Le registre papier et les permanences.

Permanences	Observations écrites	Courriers postaux	Observations orales	Nombre totale de visites en permanence
Lundi 04 juin 2018	0	-	0	0
Samedi 16 juin 2018	0	-	0	0
Vendredi 22 juin 2018	0	-	0	0
<b>Sous total</b>	0	-	0	0
Hors permanence	0	0	-	
<b>Total</b>	0	0	0	

b) Le registre dématérialisé.



## Détail des téléchargements de chaque pièce rattachée au registre dématérialisé

<p>Pièce n°5 : NOTE DE SYNTHÈSE demande de classement en station classée de tourisme : 7 téléchargements          Pièce n°4 : Grille d'Autoévaluation de candidature au classement en station classée de tourisme : 8 téléchargements          Pièce n°3 : DOSSIER DE DEMANDE DE classement de la commune de Propriano en station classée de tourisme : 6 téléchargements          Pièce n°2 : Délibération Absence d'infraction aux Règles Sanitaire : 43 téléchargements          Pièce n°1 : Délibération de Demande de classement de la commune en Station classée de tourisme : 55 téléchargements          11. arrêtés de Classement Catégoriels Propriano : 44 téléchargements          35. Plan communal de sauvegarde de Propriano : 8 téléchargements          10. Liste des Hébergements partenaires de l'OTI Pages108 à 153 GUIDE d'ACCUEIL OTI : 50 téléchargements          Avis du Conseil Départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques de Corse : 7 téléchargements          Avis du Conseil Des Sites de Corse : 7 téléchargements          28. Photos des équipements pour l'accès des personnes en situation de handicap : 6 téléchargements          26. Restaurants Gastronomiques Classés Pages 52/54 GUIDE d'ACCUEIL OTI : 37 téléchargements          27. Produits Locaux Pages 44/60 GUIDE d'ACCUEIL OTI : 57 téléchargements          30. Délibération d'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la commune durant les trois dernières années : 43 téléchargements          25. Équipements Culturels Pages 41/154 GUIDE d'ACCUEIL OTI : 41 téléchargements          24. Liste des programmations culturelles et animations de PROPRIANO : 37 téléchargements          29. Photos d'aménagement des espaces publics urbains : 7 téléchargements          4. Plan de la commune : 53 téléchargements          47. Aménagement du quartier de la Plaine : 52 téléchargements          46. Investissements réalisés par la commune depuis 2001 : 43 téléchargements          23. Cartographie Site NATURA 2000 : 44 téléchargements          22. Classement zone naturelle Capu Lauroso : 8 téléchargements          21. Plan du projet d'aménagement de Capu Lauroso : 48 téléchargements          20. Photos affichage des météo : 28 téléchargements          16. Photos des équipements sportifs : 6 téléchargements          17. Commerces de matériel sportif page 96/97 Guide d'accueil OTI : 54 téléchargements          18. Port de Plaisance Page92 GUIDE d'ACCUEIL OTI : 47 téléchargements          19. Convention SNSM : 49 téléchargements          1. Classement en « Commune Touristique » du 4 mai 2017 : 44 téléchargements          12. Liste des Hébergeurs de Propriano : 48 téléchargements          13. Horaires d'ouvertures OTI : 8 téléchargements          14. Photo des panneaux d'information lumineux : 42 téléchargements          15. GUIDE ACCUEIL OTI : 49 téléchargements</p>
<p>9. Information touristique Transports : affichage et site OTI : 38 téléchargements          8. Présentation et cartographie des cheminements piétons : 42 téléchargements          7. Photos station vélo électriques : 44 téléchargements          6. Guide Transports CD2A - fiche ligne M10 : 53 téléchargements          5. Transport : fiche des lignes M1, M4, M7 : 48 téléchargements          45. Fréquentation saison 2017 Office de Tourisme : 53 téléchargements          44. Rapport d'activités 2016 de l'Office de Tourisme : 43 téléchargements          43. Classement « Station Balnéaire et de Tourisme » du 29 juin 1977 : 56 téléchargements          42. Liste des Taxis et Loueurs de Véhicules Pages 33/35 GUIDE d'ACCUEIL OTI : 50 téléchargements          41. Liste des Activités sportives et de loisirs Pages 71/92 GUIDE d'ACCUEIL OTI : 38 téléchargements          40. Convention Plages sans tabac : 47 téléchargements          3. Photos fléchage et implantation signalétique OTI : 50 téléchargements          39. Note municipale d'application arrêté préfectoral Lutte contre le bruit : 49 téléchargements          38. Délibération PLU 2006 : 50 téléchargements          37. Devis Intervention Sécurité routière : 34 téléchargements          36. Message Sécurité Routière sur le site internet de Propriano : 7 téléchargements          34. Structures Soins &amp; Santé Pages154/157 GUIDE d'ACCUEIL OTI : 48 téléchargements          33. Photos des équipements sanitaires : 6 téléchargements          32. Documents traitement des déchets : 36 téléchargements          31. Planning des collectes PROPRIANO : 35 téléchargements          2. Arrêté de classement catégorie 1 OTI : 47 téléchargements</p>

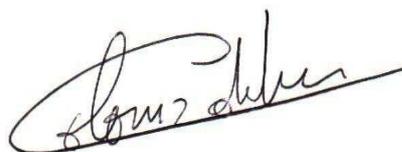
Un document retraçant l'activité du registre permet d'identifier les actions qui y ont été effectuées : création, dépôt de fichiers, mise à jour, verrouillage, clôture, ....(Annexe 010).

#### **4.4 Les avis :**

La procédure nécessitait de solliciter l'avis du Conseil des Sites - formation unités touristiques nouvelles et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Tous deux ont émis, l'un le 14 mars 2018 et l'autre le 30 novembre 2017, un avis favorable (**Annexe 011**) à la demande de classement de la commune de PROPRIANO en station de tourisme.

*Rapport composé de 11 pages*

**Appietto, le 22 Juillet 2018**  
**Colonna d'Istria Raphaël.**



**Commissaire enquêteur**

*Un exemplaire de ce rapport a été adressé au Président du Tribunal Administratif de Bastia. Deux exemplaires au format papier et un exemplaire au format numérique ont été transmis à Monsieur le Maire de la commune de PROPRIANO.*

## **5 - Table des annexes.**

**Annexe 001** : Les délibérations du conseil municipal de PROPRIANO,

**Annexe 002** : La demande désignation du commissaire enquêteur,

**Annexe 003** : La décision désignant le commissaire enquêteur,

**Annexe 004** : L'attestation sur l'honneur du commissaire enquêteur,

**Annexe 005** : L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique,

**Annexe 006** : Les parutions dans la presse,

**Annexe 007** : Le certificat d'affichage,

**Annexe 008** : La synthèse d'observation,

**Annexe 009** : Le mémoire en réponse du maire.

**Annexe 010** : Les traces d'activités du registre dématérialisé.

**Annexe 011** : les avis du conseil des sites et du CODERST

# Annexes